ANEF
الوكالة الوطنية للمياه والغابات
ⵜⴰⵖⵣⵓⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⵢ ⴷ ⵜⵉⴼⵔⵉⵡⵉⵏ
AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

المديرية الجهوية للوكالة الوطنية للمياه والغابات لدرعة تافيلالت
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS DE DRAA-TAFILALET

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°24/DRANEF-DT/2026

Le 25/11/2026 à 10 heures 30 min, il sera procédé au siège de la Direction régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet à Errachidia, à l'achat sur bon de commande ,des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- **Objet de la prestation** : Etude technique pour la conception d'un projet d'aménagement de la pêcherie au niveau du Barrage El Mansour Eddahbi, Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet.

- **Contexte** : Dans le cadre de la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques et la gestion durable des pêcheries, un aménagement est prévu au niveau du barrage El Mansour Eddahbi pour la mise en œuvre d'un ensemble d'actions portant sur la promotion de la pêche, l'organisation et l'encadrement des pêcheurs, le renforcement de leurs capacités ainsi que la mise en place d'infrastructures techniques pour la structuration de la commercialisation des produits piscicoles.

- **Consistance de la prestation de l'étude :**

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	Quantité
1	**Phase 1 : Elaboration d'une conception d'aménagement de la pêcherie portant sur :** - La mise en place de deux éco-débarcadères sur une superficie de 70 m² chacun ; - La mise en place de deux enclos flottants et vingt cages flottantes pour le conditionnement des alevins de poissons ; - La signalisation du projet. Cette phase est sanctionnée par les livrables suivants : - Un schéma d'aménagement : vue globale et vue spécifique de chaque composante. - Des plans d'exécution des travaux avec tous détails pour mise en place de : réseau d'assainissement, gestion de déchets, système d'alimentation et d'évacuation des eaux, et d'autres réseaux. **NB : Le titulaire de ce Bon de commande établira par ses charges les études topographiques et architecturales nécessaires permettant le meilleur choix pour l'implantation des infrastructures prévues**	F	1

	par le projet.		
2	**Phase 2 : Préparation des dossiers de consultation des entreprises.** Cette phase est sanctionnée par les livrables suivants : ➢ Dossier d'appel d'offres y compris le détail technique d'exécution, la nature de matériaux à utiliser et les coûts estimatifs, pour les travaux de : - Mise en place de deux éco-débarcadères sur une superficie de 70 m^2 chacun ainsi que deux enclos flottants et vingt cages flottantes pour le conditionnement des alevins de poissons y compris le détail technique de mise en œuvre ; - La signalisation du projet. **NB : Le titulaire de ce Bon de commande établira à ses charges les études topographiques et architecturales nécessaires permettant le meilleur choix pour l'implantation des infrastructures prévues par le projet.**	F	1

- **Description des prestations :**

1- Mise en place de deux éco-débarcadères de 70 m^2 chacun:

L'éco-débarcadère est une structure légère en préfabriqué dédiée au conditionnement et à la valorisation des poissons. Ce bâtiment technique regroupe plusieurs blocs :

- Le bloc « poissons » : réception, conditionnement et expédition du poisson, stockage temporaire des déchets, production de glace, chambre froide, magasin des pêcheurs, stockage des caisses et local technique ;
- Le bloc « administratif » : salle polyvalente/bureau, loge du gardien, vestiaires et sanitaires.
- Le bloc « Commercialisation » : Espace de vente des poissons.

Ces blocs modulaires devraient être conçus pour être facilement démontables et transportables et sont organisés comme suit :

- Zone de conditionnement de poissons : Cet espace sera dédié au triage, le nettoyage, la mise en caisse et à la pesée du poisson. Il doit être équipé de tables en inox pour la manipulation du poisson (éviscération, nettoyage), d'appareils de pesage et d'une zone (caisse isolée) où doivent être déposés les déchets de poisson.
- Chambre froide : Il s'agit d'u local de stockage soumis à une température avoisinant les 0 à 2degrés, efficace pour garder le poisson frais. La chambre isotherme est importante pour le stockage du poisson en attente son transport vers les lieux de vente.
- Fabrique de glace : La mise en place d'une fabrique de glace est primordiale pour assurer le conditionnement du poisson selon les normes et les exigences sanitaires en la matière.
- Local de stockage des caisses : Une zone au niveau de l'éco débarcadère sera réservée au stockage des caisses en plastiques. Il faut prévoir également un espace de lavage de ces caisses selon les normes sanitaires en vigueur en matière de gestion des déchets.

- Magasins de pêcheurs : Il s'agit d'un espace affecté pour stocker le matériel de pêche. Zone administrative. Cette zone sera composée de :
    - Salle polyvalente ;
    - Sanitaires.
- Espace de vente : Il s'agit d'un espace dédié à l'étalage des poissons capturés.
- Loge du gardien : Il s'agit d'un local réservé au gardien.

Le fonctionnement de l'éco débarcadère se fera par un système hydride en regroupant l'utilisation de l'énergie solaire avec un générateur d'électricité.

2- Mise en place de deux enclos flottants pour le conditionnement des alevins de poissons :

Il s'agit d'une plateforme flottante composée d'une série de cages en acier galvanisé permettant l'élevage larvaire des poissons.
Sa dimension est de 10 m de largeur et de 12 m de longueur avec des allées de 0,6 m. Elle est composée de quatre cages flottantes avec des poches de filets de pêche :

- Forme A : 2 cages d'une dimension de 3,2 m de largeur * 4,2 m de longueur * 3 m de profondeur ;
- Forme B : 2 cages d'une dimension de 3,2 m de largeur * 9 m de longueur * 3 m de profondeur.

Les filets utilisés pour chaque cage sont de trois types :

- Filets en polyéthylène tressés et traités anti UV de 25 mm de maille pour confectionner les poches des quatre cages (profondeur 3 m) ainsi que leurs couvertures ;
- Filets de 9 à 11 mm de maille pour confectionner les poches des cages avec une profondeur de 2 m ;
- Filets moustiquaire d'une dimension de (2m x 1m x 1m).

La flottaison de l'enclos est assurée par la mise en place de barils en plastique et sa fixation est réalisée par un système d'ancrage composé de lests et de blocks en béton.

3- Mis en place de vingt cages flottantes

Les cages piscicoles flottantes sont de forme circulaire et fabriquées en HDPE (Polyéthylène Haute Densité), montées conformément aux prescriptions techniques suivantes :

a- Montage des éléments en polyéthylène et PVC

Chaque cage doit comporter les éléments suivants :

- 3 anneaux en HDPE :

- Un anneau inférieur externe de 4 m de diamètre, relié par manchon HDPE type ASTORE.
- Un anneau inférieur interne de 3,20 m de diamètre, relié par manchon HDPE type ASTORE.
- Un anneau supérieur de 3,20 m de diamètre, relié par manchon HDPE type ASTORE.

- Assemblage vertical et horizontal :

- Les deux anneaux inférieurs sont reliés entre eux par 4 T en PVC, à des emplacements équidistants, de même diamètre que les anneaux. Les T sont reliés par des éléments en PVC de 40 cm de longueur et 10 bars de pression nominale.
- L'anneau supérieur est relié aux deux anneaux inférieurs par des T en PVC avec des éléments en PVC de 50 cm de longueur et 10 bars.

- Deux T en PVC de 90 mm sont disposés obliquement pour relier l'anneau inférieur à l'anneau supérieur en deux points diamétralement opposés.

• Renforcement de la structure :

- Tous les anneaux doivent être renforcés par un fil de fer galvanisé triple, fixé aux emplacements des T et tendus avec tendeurs galvanisés de 14 cm.

b- Montage des filets formant la cage :

• Filet interne cylindrique :

- Maille de 11 mm, diamètre 4 m, hauteur 5 m.
- Parties cousues renforcées par colliers Colsants de 20 cm tous les 20 cm.
- Fixation à l'extérieur de l'anneau supérieur avec colliers Colsants de 35 cm.

• Filet externe en polyéthylène tressé :

- Maille 25 mm, diamètre 4 m, hauteur 5 m.
- Traité anti-UV et imputrescible.
- Renfort avec 8 cordes en polyéthylène non recyclé de 24 mm, disposées équidistantes, et une corde circulaire de base, renforcée par colliers Closant tous les 20 cm.

• Lestage :

- À chaque extrémité des 8 cordes verticales, fixation de blocs en béton de 10x10x10 cm avec anneau d'accrochage.

• Assemblage des filets :

- Filets interne et externe assemblés par colliers Closant sur les parois latérales et la base.

• Filet moustiquaire :

- Fixé à l'intérieur sur 1,5 m de hauteur à partir de l'anneau supérieur, maille 6x6.

• Bloc d'ancrage principal :

- Forme trapézoïdale, béton dosé à 350 kg/m³, dimensions :
- Grande base : 0,30 m
- Petite base : 0,20 m
- Hauteur : 0,30 m
- Avec anneau central d'accrochage.
- Fourni avec 100 m de corde en polyéthylène non recyclé de 12 mm.

• Couvercle (filet supérieur) :

- En polyéthylène bleu tressé, maille 25 mm, traité anti-UV, imputrescible.
- Fixé sur l'anneau supérieur avec colliers Colsants.

4- Signalisation du projet

Il s'agit de mette le balisage et la signalisation du site.

5- Approche :

Le bureau d'étude prestataire doit travailler de façon rapprochée avec les services techniques concernés.

Les résultats d'étude et les propositions seront présentés et validés à travers une série de réunions.

6- Modalités de livraison :

Tous les documents demandés doivent être élaborés et reliés sous presse, titrés et présentés de façon à permettre leur exploitation de manière la plus aisée possible. Ces documents doivent être remis à la DPANEF à Ouarzazate en Cinq exemplaires sous format papier et sous format numérique.

Les fiches, notes, CPS d'aménagement doivent être présentés sur papier de format A4 (80 grammes). Toutefois les schémas d'aménagement ou les tableaux qui nécessitent, de part leur contenu, un format supérieur seront présentés sur papier de format A3 ou plus.

Les rapports et documents à produire, par le bureau d'étude, en Cinq exemplaires doivent être présentés, comme suit :

- Des schémas d'aménagements : vue globale et vue spécifique de chaque composante ;
- CPS d'aménagement de chaque composante à part.

7- Approbation des documents produits :

La soumission pour examen, par le maitre d'ouvrage, des documents relatifs à la présente étude, donne droit au bureau d'étude, à un arrêt des prestations, durant la durée d'examen des documents produits. Le délai maximum d'examen de la première version de ces documents est fixé à 15 jours au maximum, sauf en cas de contrainte majeure. Toutefois, le bureau d'étude doit participer à tout atelier ou sortie de terrain qui seront organisées en présence de partenaires pour valider les conceptions proposées.

Une fois la première version des documents est déposée au siège de la Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Ouarzazate, pour examen par le maitre d'ouvrage, un arrêt des prestations lui sera accordé, par ordre de service, dont le délai commence à courir à compter du lendemain du jour de sa notification par le bureau d'étude.

Passé le délai de 15 jours, et en cas où le maitre d'ouvrage ne présente aucun commentaire sur les documents de la première version, le prestataire doit demander par écrit les suites réservées aux documents remis. Les documents produits sont réputés être approuvés par le maitre d'ouvrage, s'il ne communique pas expressément de remarques ou commentaires au bureau d'étude dans un délais de 10 jours qui suit la date de réception de la demande écrite, précitée.

Par ailleurs, après l'examen de la première version des documents déposés par le bureau d'étude, les remarques et observations émises, par le maitre d'ouvrage, lui seront notifiés par un ordre de reprise de l'étude. Le bureau d'étude doit rectifier et amender les documents en question, conformément aux remarques soulevées, dans le délai fixé par l'ordre de service de reprise précité, à compter du lendemain du jour de sa notification. Si le bureau d'étude jugera que les remarques émises méritent d'être discutés davantage avec le maitre d'ouvrage, il peut demander, par écrit, une réunion avec l'autorité contractante, pour débattre les remarques émises. Cette réunion devra être sanctionnée par un Procès-verbal, précisant les décisions prises. Le bureau d'étude devra se conformer strictement à ces décisions et remettre la version amendée dans les délais prescrits dans l'ordre de service.

Les délais consacrés à l'examen et à l'approbation des rapports par le maitre d'ouvrage, ne sont pas inclus dans les délais du contrat.

Les documents provisoires doivent être remis sur papier, en Cinq exemplaires, et sous format papier et numérique.

8- Propriété des documents :

Tous les documents établis ou acquis par le bureau d'étude pour l'exécution de l'étude doivent être remis à la DPANEF à Ouarzazate qui en devient le propriétaire exclusif.

L'équipe des spécialistes, proposée pour mener cette étude doit être composée de :

- Un architecte paysagiste : Ayant un diplôme d'une école d'architecture agrée et une grande expérience dans des projets d'aménagement écotouristiques ou récréatifs ;
- Un ingénieur en Génie civil ayant un diplôme Bac + 5, d'une école d'ingénieur agrée ou Master en GC ;
- Un ingénieur géomètre topographe ayant un diplôme Bac + 5, d'une école d'ingénieur agrée.

Bordereau des Prix – Détail Estimatif

BC **N°24/DRANEF-DT/2026** du 25/11/2026 à 10 heures 30 min

Objet du BC: Etude technique pour la conception d'un projet d'aménagement de la pêcherie au niveau du Barrage El Mansour Eddahbi, Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet. .

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaires en Dirhams (hors TVA) En chiffre	Prix Total
1	**Phase 1 : Elaboration d'une conception d'aménagement de la pêcherie**	F	1		
2	**Phase 2 : Préparation des dossiers de consultation des entreprises.**	F	1		

9- **Lieu d'exécution :** Barrage El Mansour Eddahbi, Province d'Ouarzazate, Région Drâa Tafilalet.

10- **Délai d'exécution** : Trent (30) jours.

11- Il est prévu une visite des lieux obligatoire le 23/11/2026 entre 12h et 14h au Site Barrage El Mansour Eddahbi, Province d'Ouarzazate, Région Drâa Tafilalet, celle-ci, sera couronnée par une attestation de visite des lieux délivrée sur le Site par chef de centre de protection des forêts d'Ouarzazate (N° du GSM : 06 61 91 10 25).

12- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents :** Le 25/11/2026 à 10 heures 30 min,

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
Rachid ABOULOUAFAE
Directeur Régional
Drâa-Tafilalet